

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud AUBAULT

<< >>

AFFAIRE 2023.042 : VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS ÉLABORÉ DANS LE CADRE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions sur trois ans autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Emeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire
- d'avoir des outils d'évaluation et de connaissance.

La Ville de Quévert a candidaté, par délibération du 15 septembre 2021, et a été retenue parmi 24 communes de Dinan Agglomération.

De nombreux ateliers de travail ont été organisés et ont permis de dégager les 4 axes suivants, dans lesquels sont déclinées 39 actions communales, à poursuivre ou à engager :

- Agir en faveur du patrimoine naturel communal
- Sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal
- Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le plan d'actions élaboré dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 19 septembre 2023

